

Carte Mastercard^{MD} HSBC Or

Encadré informatif sur les taux et les frais

<p>Taux d'intérêt annuels</p>	<p>Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte Mastercard HSBC (le «compte») est activé.</p> <p>Achats et frais : 20,99 % (si vous résidez au Québec, 19,9 %)</p> <p>Avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces : 22,99 % (si vous résidez au Québec, 21,99 %)</p> <p>Transferts de solde : 22,99 % (si vous résidez au Québec, 21,99 %)</p> <p>Chèques : 22,99 % (si vous résidez au Québec, 21,99 %)</p> <p>Si vous n'effectuez pas le paiement minimal complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant deux périodes de facturation de suite (les première et deuxième périodes de facturation), les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la troisième période de facturation augmenteront de 5 % par année. Les taux d'intérêt augmentés s'appliqueront à compter du premier jour de la quatrième période de facturation et continueront de s'appliquer jusqu'à ce que vous soyez admissible à une réduction des taux.</p> <p>Si vous effectuez le paiement minimal complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant six périodes de facturation de suite (de la première à la sixième période de facturation), les taux d'intérêt augmentés en vigueur à la fin de la septième période de facturation seront réduits de 5 % par année. Les nouveaux taux d'intérêt s'appliqueront à compter du premier jour de la huitième période de facturation.</p> <p>Exemple : Vos périodes de facturation se terminent le dernier jour civil de chaque mois et le paiement minimal est dû le 22^e jour civil de chaque mois. Si vous sautez le paiement minimal dû en décembre et en janvier ou si vous le faites en retard, les taux d'intérêt en vigueur le dernier jour de février augmenteront de 5 % par année, à compter du premier jour de mars. Un taux d'intérêt annuel de 20,99 % passera ainsi à 25,99 %.</p> <p>Si vous effectuez le paiement minimal dû du mois de mars au mois d'août, en entier et à temps, les taux d'intérêt augmentés en vigueur le dernier jour de septembre seront réduits de 5 % par année, à compter du premier jour d'octobre. Un taux d'intérêt annuel de 25,99 % passera ainsi à 20,99 %.</p>
<p>Période sans intérêt et délai de grâce</p>	<p>21 jours</p> <p>Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt sur les nouveaux achats et sur les frais d'au moins 21 jours si vous remboursez votre solde au complet avant la date d'échéance.</p> <p>Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces, les transferts de solde et les chèques.</p> <p>Les intérêts commencent à s'appliquer sur les achats, les avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces, et les frais à compter de la date de la transaction et sur les transferts de solde et les chèques à compter de la date où ils sont portés à votre compte.</p>

Paiement minimum	<p>Paiement minimum désigne le total du :</p> <ul style="list-style-type: none"> montant le plus élevé des trois montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> (i) 3 % du nouveau solde (ou 5 % du nouveau solde si vous résidez au Québec), arrondi au dollar le plus près; ou (ii) 10 \$; ou (iii) les frais d'intérêts dus sur votre relevé (arrondis au dollar le plus près); plus tous les montants impayés en retard; plus tous les montants qui dépassent votre limite de crédit. <p>Si votre nouveau solde est de moins de 10 \$, le paiement minimum est égal au nouveau solde.</p>
Opérations de change	<p>2,5 %</p> <p>Lorsque vous effectuez une transaction ou obtenez un remboursement en devise, nous vous facturons ou vous créditions le montant en dollars canadiens. Nous convertissons le montant en dollars canadiens à un taux qui est de 2,5 % supérieur au taux de change déterminé par Mastercard qui est en vigueur à la date à laquelle la transaction est inscrite dans votre compte. Ce taux peut être différent du taux en vigueur à la date où vous effectuez la transaction.</p>
Frais annuels	<p>60 \$</p> <p>Seront facturés au moment de l'inscription, puis une fois par an, à la date anniversaire.</p>
Autres frais	<p>Ces frais seront portés à votre compte à la date de la transaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avances de fonds (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <ul style="list-style-type: none"> Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole Mastercard ou Cirrus^{MD} – 5 \$ Transactions au comptoir (succursale bancaire) d'un établissement financier Mastercard – 5 \$ Virements télégraphiques, chèques de voyage, devises, mandats, paiement de dettes, paris, billets de loterie et jetons de casino (qu'on appelle «transactions en quasi-espèces» ; ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : 5 \$ <p>Ces frais seront portés à votre compte le jour où la transaction est inscrite à votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> Paiement ou chèque refusé (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : 25 \$ Chèque fait à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : 5 \$ Copie supplémentaire de relevé mensuel ou de facture : 0 \$ Offre promotionnelle de transfert de solde (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : Jusqu'à 5 % du solde transféré. Nous prélevons ces frais lorsque nous offrons un taux d'intérêt promotionnel sur un transfert de solde pour une période spécifique, qui est plus bas que le taux d'intérêt annuel qui s'applique aux transferts de solde à votre compte. Nous pouvons annuler ou réduire ces frais de 5 % au moment où le taux d'intérêt promotionnel vous est offert. Nous ne prélevons pas de frais de transfert de solde, sauf dans le cadre d'offres promotionnelles. <p>Ces frais seront portés à votre compte à la date du relevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépassement de la limite de crédit (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) – si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée durant la période du relevé : 29 \$

Nous pouvons changer les taux d'intérêt et les frais de temps à autre. Pour en savoir plus, consultez la convention du titulaire de carte.

Assurance facultative

Assurance voyage et médicale*	Frais
Pour en savoir plus sur ce produit, consultez le Sommaire de l'assurance voyage et médicale.	La prime annuelle est de 69 \$, taxes applicables incluses. La prime sera facturée à votre compte au moment de votre souscription, puis une fois par an, au renouvellement.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE FACULTATIVE : Si vous souscrivez des produits facultatifs, vous pourrez annuler votre souscription en tout temps, et nous vous rembourserons ces frais en proportion de l'utilisation des produits ou services (sous forme de crédit à votre compte). Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle Mastercard de la HSBC au numéro indiqué au verso de votre carte Mastercard de la HSBC.

* La couverture d'assurance est prise en charge par American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride (ABLAC) et American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (ABIC). ABLAC, ABIC ainsi que leurs sociétés filiales et affiliées exercent des activités commerciales au Canada sous la dénomination sociale Assurant®. ® Assurant est une marque de commerce déposée de Assurant Inc. Les détails de la couverture, notamment les définitions, indemnités, restrictions et exclusions, sont énoncés dans l'attestation d'assurance fournie avec votre carte et disponible en ligne à www.hsbc.ca/1/2/mastercardfr.

^{MD} Mastercard et Cirrus sont des marques déposées et le concept des cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.